



Projet Agrivoltaïque de Plaigne

Lettre d'information #2

Décembre - 2023

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,



Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis quelques mois la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Plaigne. Suite à la finalisation des études, le projet vient tout juste d'être déposé en Préfecture ! Il revient maintenant aux services instructeurs de rendre leur avis le projet, en s'appuyant sur un solide dossier d'études d'impacts. En effet, des bureaux d'études indépendants ont réalisé les études nécessaires au projet : étude de l'environnement faune/flore, agricole, paysager, physique et humain.

Vous pourrez retrouver dans cette lettre l'implantation, les conclusions du dossier d'études d'impacts et les prochaines étapes, dont l'enquête publique. Nous reviendrons vers vous afin de vous présenter son déroulement.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous invitons à venir nous rencontrer et échanger sur le projet à l'occasion d'une permanence publique (voir ci-dessous).

Mohammed ZOUHIR

Chef de projets solaires, RWE Renouvelables France

Invitation



Permanence publique d'information

L'équipe projet RWE vous invite à une rencontre à l'occasion du dépôt en préfecture du dossier de notre projet. Venez en apprendre davantage sur le projet et poser toutes vos questions :

Judi 18 janvier 2024

Mairie de Plaigne

Entre 16h00 et 18h00

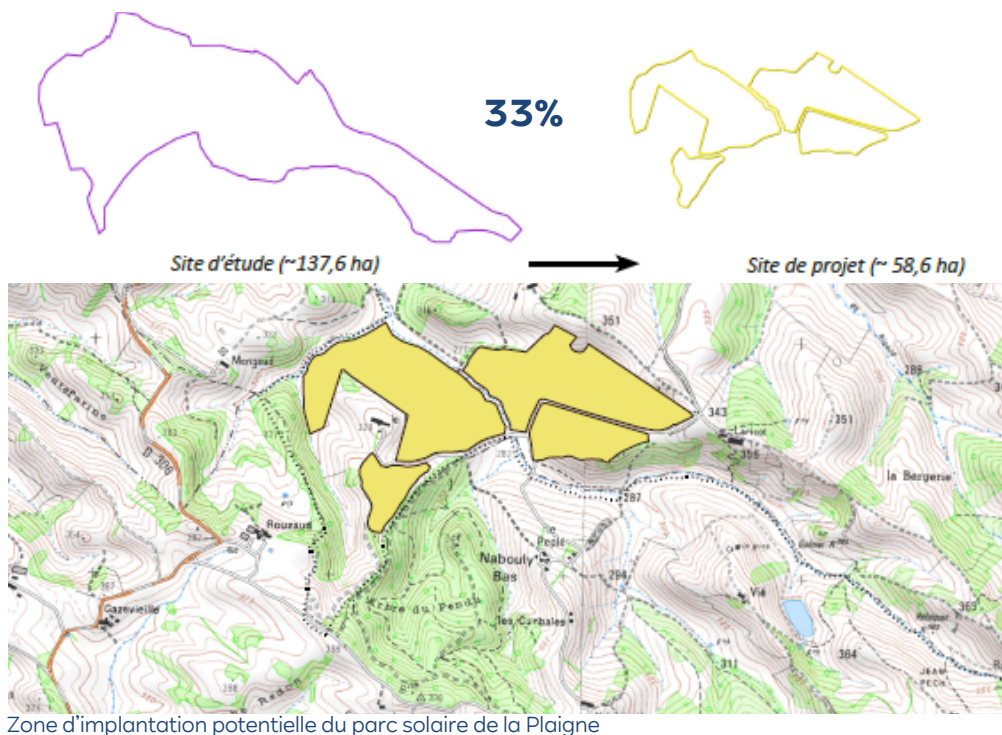
Passez librement sur la plage horaire !

Projet solaire de Plaigne

LA DÉFINITION DE LA ZONE D'IMPLANTATION

La définition de la zone d'implantation du projet résulte de la prise en compte des divers enjeux locaux et environnementaux : les enjeux écologiques, les enjeux patrimoniaux, l'intégration du parc solaire dans le paysage local. La prise en compte de ces enjeux nous a permis de dégager une zone favorable au développement d'un projet de parc agrivoltaïque, située au sud-ouest de la commune de Plaigne.

L'implantation du projet a permis de considérablement réduire la superficie initiale, qui comprenait l'ensemble de parcelles agricoles et prairies, boisements et ruisseaux (site d'étude), passant d'environ 137,6 hectares à 58,6 hectares soit un évitement de 67 % de la surface initiale.



Zone d'implantation potentielle du parc solaire de la Plaigne

LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



58
hectares

Le potentiel du parc est de 58 hectares pour une installation d'environ 48 552 panneaux.



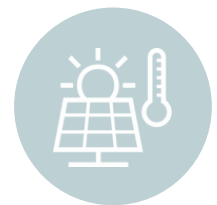
16 708
foyers

Un parc photovoltaïque de 27 MWc produit l'équivalent de la consommation électrique de 36 590 personnes (ADEME).



27
MWc

La puissance photovoltaïque est de 27 MWc potentiels sur cette zone de 58 ha.



2027

Le parc photovoltaïque de Plaigne devrait être mis en service à l'horizon 2027

Les études relatives au projet

L'ÉTUDE D'IMPACT

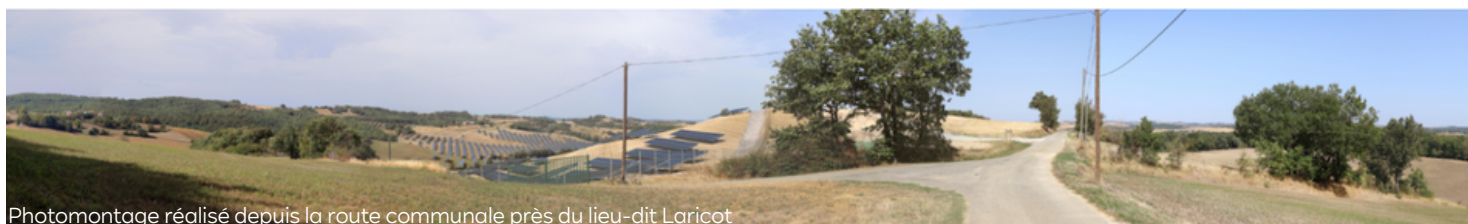
Afin de concevoir le projet avec le moins d'impacts sur son environnement possible (faune, flore, paysage, terres agricoles...), plusieurs volets d'études ont été réalisés par des bureaux d'études indépendants.

L'intégralité du dossier d'études d'impacts sera consultable lors de l'enquête publique. Voici d'ores et déjà les principales conclusions :

L'étude paysagère

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet solaire.

Le relief naturel et la préservation de la trame arborée par l'implantation du projet limitent la visibilité globale du projet. De plus, les structures photovoltaïques s'adaptent aux contours des parcelles. Les zones enherbées entre les rangées et la clôture minimaliste contribuent également à l'insertion paysagère. La centrale solaire s'intègre aisément dans le paysage. Plusieurs **photomontages** ont été réalisés depuis différents points de vue soigneusement sélectionnés afin de simuler la visibilité du parc.



Photomontage réalisé depuis la route communale près du lieu-dit Laricot

L'étude écologique

L'étude écologique repose à la fois sur des études bibliographiques et sur des investigations de terrain. Elle a été réalisée par le bureau d'études indépendant **Artiflex**, sur un cycle biologique complet (un an).

Le projet est situé en majorité sur des cultures céréalières et en prairies de fauche améliorée. Quelques secteurs offrent cependant une diversité plus importante : pelouses sèches marneuses, landes arbustives et chênaies matures, mais restent en marge de la zone d'étude.

- Concernant l'**avifaune**, 54 espèces d'oiseaux ont été observées dont 17 patrimoniales telles que le Busard Cendré et la Pie-grièche à tête rousse.
- Concernant les **chiroptères**, 17 espèces de chauves-souris ont été identifiées dont 9 patrimoniales telles que la Barbastelle d'Europe et le Grand Murin.

Les enjeux sur la faune et la flore sont globalement qualifiés de **modérés** par le bureau d'études.



©Rajukhan Pathan



©C. Robiller



©Karl-Friedrich Hohl

L'étude agricole

Le projet agrivoltaïque de la Plaigne s'étend sur 58 ha de **grandes cultures** qui seront tout au long du projet pâturées par des ovins. Le projet va permettre de conforter les activités agricoles et permettre l'installation d'une jeune agricultrice.

Les bénéfices pour le territoire

LES MESURES POUR LE TERRITOIRE

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet agrivoltaïque permet dans un premier temps d'en évaluer les impacts potentiels. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". Conformément au code de l'Environnement, RWE Renouvelables France est ensuite tenu de proposer toutes les mesures nécessaires afin d'éviter, réduire ou en dernier recours compenser (dans cet ordre) les impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible.

Par ailleurs, convaincus que la transition écologique ne passe pas uniquement par de grands projets, mais doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets solaires, des mesures dites "d'accompagnement". Il s'agit d'une démarche volontaire, non obligatoire, qui permet de financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique et énergétique locale et à la protection de la biodiversité.

Des exemples non exhaustifs des mesures pour le parc agrivoltaïque de la Plaigne sont présentés ci-dessous :



Les mesures environnementales et paysagères

- Evitement préalable des secteurs le plus sensibles ;
- **Cohérence visuelle** avec le bâti pré-existant : choix de teintes des locaux techniques, des clôtures et du portail adaptées ;
- **Plantation** et renforcement de haies afin de limiter l'impact visuel du parc agrivoltaïque ;
- **Adaptation du calendrier de travaux** aux enjeux écologiques ;
- Mise en défense de secteurs sensibles ;
- Gestion du ruissellement des eaux pluviales ;
- Gestion du **pâturage** dans l'enceinte du parc agrivoltaïque ;
- Diagnostic et identification des pratiques agricoles sur les exploitations.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

Le parc solaire générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

Retombées fiscales* pour 27 MWc - 58 ha :

Commune de Plaigne	17 000 € / an
Communauté de Communes Piège - Lauragais - Malpère	40 640 € / an
Département de l'Aude	26 270 € / an

*simulation faite le 09/11/2023 sur les dispositions fiscales en vigueur (source : impots.gouv.fr)

Enfin, et surtout, **les bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

Projet solaire de Plaigne : et après ?

LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux écologique et paysagers, accès pompiers, etc.



FOCUS : L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur les projets solaires. Cette phase essentielle permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire synthétisé par le commissaire enquêteur, ainsi que son propre avis motivé, sont pris en compte par le Préfet de département dans sa décision finale.

Nous vous communiquerons les dates et modalités de l'Enquête Publique dès qu'elles seront connues.



Qui sommes-nous

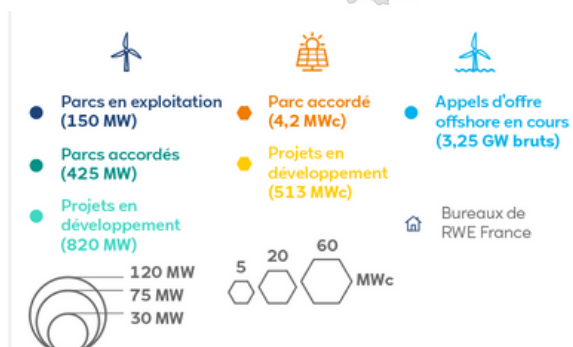
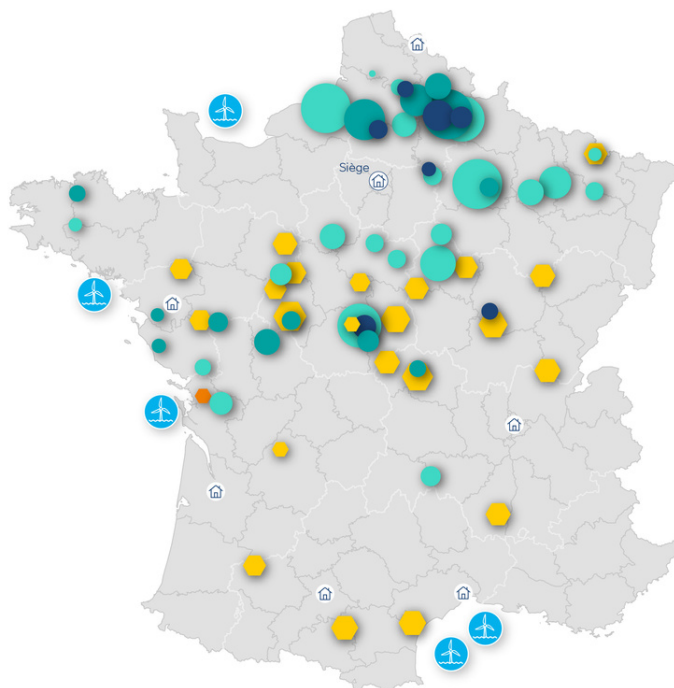
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

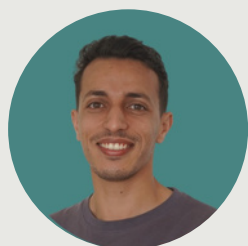
Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



Contactez le chef de projet



Mohammed ZOUHIR
Mohammed.zouhir@rwe.com
06 07 10 80 34

Retrouvez tous nos projets et plus d'informations sur notre site ici

